

TABLE DES MATIERES

DELIBERE	2
NOTE DE SYNTHESE.....	3
I. INTRODUCTION	5
I.1. Contexte et objectifs du Budget de l'exercice 2008.....	5
I.2. Objet du rapport.....	5
I.3. Démarche méthodologique	6
II. DE L'ETAT D'EXECUTION DES RESSOURCES	7
II.1. De la présentation des ressources du Budget Général de l'Etat	7
II.2. Des réalisations des ressources.....	8
II.3. Des recettes fiscales	9
II.4. Les recettes non fiscales	13
II.5. Les dons.....	15
III. DE L'ETAT D'EXECUTION DES CHARGES.....	18
III.1. Du niveau d'exécution des dépenses courantes.....	19
III.1.1. Des dépenses sur les biens et services.....	19
III.1.2. Des versements d'intérêts	22
III.1.3. Des dépenses des fonds	22
III.2. Des dépenses PPTE.....	24
III.3. Des tirages sur dette directe.....	25
IV. DU FINANCEMENT DE L'EQUILIBRE DU BUDGET.....	26
V. DES CONSTATATIONS	28
VI. DES RECOMMANDATIONS	30

REPUBLIQUE DU BURUNDI
COUR DES COMPTES

RAPPORT SUR L'ETAT D'EXECUTION DU BUDGET GENERAL DE L'ETAT,
EXERCICE 2008

(Période de janvier à septembre 2008)

DELIBERE

La Cour des comptes publie son rapport sur l'état d'exécution du Budget Général de l'Etat-exercice 2008 au 30 septembre 2008.

Conformément aux dispositions des articles 2,b et 118, b de la loi n°1/002 du 31 mars 2004 portant création , missions, organisation et fonctionnement de la Cour des comptes, celle-ci, siégeant toutes Chambres Réunies, a adopté le présent rapport .

Etaient présents :

M. Fulgence DWIMA BAKANA, Président de la Cour, Mme Dévote SABUWANKA, Vice Président, MM. Venant NTAKIMAZI, Gabin MUREKAMBANZE, Gabriel SHANO, Présidents de Chambre, Mmes et MM. Célestin NJEBARIKANUYE, Dominique WAKANA, Imelde GAHIRO, Abraham NINKUNZE, Odette NDAYISHIMIYE, Augustin NINGANZA, Réverien NDIKUBWAYO, Conseillers à la Cour.

Etait présent et a participé aux débats M. Simon NYANZIRA, Commissaire du Droit.

M. Pax Joyce BIGIRIMANA, Greffier en Chef, a assisté la Cour.

Fait à Bujumbura, le 03 décembre 2008.

Note de synthèse

1. Les articles 2 b, 26,118 et 119 de la loi n°1/002 du 31 mars 2004 régissant la Cour des comptes disposent que cette dernière s'assure des procédures d'exécution du budget et de toutes les sources de financement de l'Etat et fait connaître au Parlement le résultat de ses investigations, contrôles et observations par ses rapports et avis sur la gestion budgétaire des services publics.
2. La loi n°1/19 du 22 août 2008 portant fixation du Budget Général Révisé de la République du Burundi pour l'exercice 2008 portait les ressources du budget initial de 484 848 195 948 FBU à 557 260 797 948 FBU et les charges de 520 412 233 257 FBU à 594 637 844 653 FBU. Du côté des ressources, les raisons de cette révision étaient fondées sur l'espoir d'une augmentation du volume des importations, l'augmentation des appuis budgétaires et l'amélioration du système de recouvrement des arriérés dus au Trésor public. Du côté des charges, le souci d'ajustement du niveau des prix de certains produits suite, soit à leur fluctuation au niveau mondial (prix du carburant), soit aux aléas climatiques (prix des denrées alimentaires) ainsi que l'ajustement des salaires suite à leurs sous-estimations dans le budget initial sous-tendaient la révision budgétaire.
3. Jusqu'au mois de septembre 2008, les recettes réalisées (recettes nationales et les dons) totalisaient **247 286 268 201** FBU, soit un taux d'exécution de **44,37 %**. Ce taux est tellement faible qu'il y a lieu de se demander si les prévisions pourront être entièrement couvertes au bout du quatrième trimestre.
4. Les ressources nationales(recettes fiscales et non fiscales) s'élèvent à 189 368 208 171 FBU sur des prévisions d'un montant de 254 557 159 642 FBU prévu dans le budget révisé,soit un taux d'exécution de 74,39 %.
5. Les dons reçus se chiffrent à 57 918 060 030 FBU sur un montant de 302 703 638 306 FBU prévu dans le budget révisé, soit un taux d'exécution de **19,13 %**. Ces dons se répartissent en dons courants qui ont été réalisés à concurrence de 43 249 373 001 FBU sur 148 716 250 000 FBU prévus (**29,08 %**) et en dons en capital réalisés à concurrence de 14 668 687 029 FBU sur 153 987 388 306 FBU prévus (**9,53 %**). La grande dépendance du budget sur des ressources extérieures devrait causer des difficultés si, d'ici la fin de l'exercice, les promesses de dons n'étaient pas suivies d'effet. Quand bien même ces dons seraient décaissés, leur exécution ne serait pas conforme au programme de l'année.
6. Les dépenses réalisées jusqu'au mois de septembre 2008 totalisent 298 852 339 354 FBU sur des prévisions dans le budget révisé de 594 637 844 653 FBU, soit un taux de 50,26 %. Au vu de la période restante avant la clôture de l'exercice, ce taux est extrêmement faible alors que la logique voudrait qu'il soit au moins de 75 % au bout des trois trimestres écoulés. Il y a alors risque que les prévisions ne puissent être atteintes.
7. Les dépenses courantes ont été exécutées pour un montant de 254 998 298 844 FBU sur des prévisions du budget révisé de 353 997 296 267 FBU, soit un taux d'exécution de **72,03 %** tandis que les dépenses en capital totalisent un montant de 43 854 040 510

FBU sur des prévisions de 240 640 548 386 FBU, soit un taux de réalisation de **18,22 %**.

Les dépenses en capital connaissent une faible performance. Certaines d'entre elles échappent cependant à la centralisation parce que ne passant pas par le circuit normal de la dépense.

8. Les versements effectués sur le compte PPTE 1101/097 ouvert à la BRB totalisent 20 139 096 629 FBU tandis que les versements non encore effectués étaient de 17 418 634 266 FBU à fin septembre 2008. Ce montant est important et le risque de non respect des échéances convenues est grand.
9. Dans le cadre du budget révisé 2008, un déficit base caisse de 37 377 046 705 FBU devait être couvert par un financement intérieur de 36 917 995 672 FBU et un financement extérieur de 459 051 033 FBU. Les réalisations à fin septembre 2008 montrent que l'ensemble du financement du déficit est d'un montant de 46 734 913 571 FBU, soit un taux de **123,5 %**. Le financement extérieur (-22 845 729 416 FBU) accuse un écart largement négatif. Le financement intérieur (69 580 642 987 FBU) est quant à lui supérieur aux prévisions (36 917 995 672 FBU), soit un taux de **174,3%**. Le recours aux avances de la BRB (79 965 800 000 FBU) a été incontournable bien que le budget révisé ne l'ait pas prévu.

I. INTRODUCTION

I.1. Contexte et objectifs du Budget de l'exercice 2008

Le présent rapport sur l'état d'exécution du Budget de l'Etat-exercice 2008 est élaboré au moment où le Budget initial vient d'être révisé par la loi n°1/19 du 22 août 2008 portant fixation du Budget général révisé de la République du Burundi pour l'exercice 2008. Les raisons qui ont dicté cette révision sont, d'après l'exposé des motifs, l'ajustement du niveau des prix de certains produits suite, soit à leur fluctuation au niveau mondial (les prix des carburants), soit aux aléas climatiques (les prix des denrées alimentaires) ainsi que l'ajustement des salaires suite à leur sous estimation dans le budget initial. Du côté des recettes, l'ajustement était motivé par l'augmentation du volume des importations, l'augmentation des appuis budgétaires et l'amélioration du recouvrement des arriérés dus au Trésor public.

Pour ce qui est de l'exécution du Budget 2008, elle s'inscrivait dans un contexte de suivi des réformes économiques et financières définies dans le programme que le Gouvernement avait signé avec le FMI au titre de **Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance** et qui s'étendra sur une période de trois ans.

Les objectifs poursuivis par ce budget sont notamment le maintien de l'équilibre macroéconomique tout en poursuivant la réorientation des dépenses vers les secteurs sociaux à savoir l'Education et la Santé publique, la Lutte contre le SIDA, la réinsertion et le rapatriement des réfugiés, des déplacés et des sinistrés ainsi que les secteurs économiques tels que l'Agriculture, l'Elevage, l'Energie et Mines et les Travaux publics et équipement ainsi que l'accession du pays au point d'achèvement de l'Initiative Pays Pauvres Très Endettés.

L'hypothèse centrale de projection était quant à elle fondée sur le retour définitif de la paix sur tout le territoire, la reprise de la croissance de l'économie soutenue par la reprise de la coopération tant bilatérale que multilatérale, le renforcement de la gestion des finances publiques et la restructuration du Budget de l'Etat ainsi que la mise en œuvre des réformes économiques (l'amélioration du climat des affaires, la poursuite des privatisations, la libéralisation de l'économie et le renforcement de la gouvernance).

Au niveau des résultats, le taux de croissance attendu était estimé à 6 % du PIB et le taux d'inflation ne devait pas dépasser 8,3 %. Les ressources du Budget Général estimées à 484,848 milliards dans la loi initiale devaient atteindre 540,074 milliards dans le budget révisé, soit un accroissement de 14,2 %. Les dépenses quant à elles passent de 520,412 milliards dans le Budget initial à 591,101 milliards dans le budget révisé, soit un accroissement de 13,5 %.

Le déficit global estimé à 35,564 milliards dans le budget initial a été porté à 37,377 milliards dans le budget révisé, soit un recul de 5 %. Ce déficit devrait être couvert par un financement extérieur net estimé à 0,459 milliards de FBU et par un financement intérieur net de 36,917 milliards de FBU provenant essentiellement du produit de l'allégement de la dette.

I.2. Objet du rapport

Le présent rapport est élaboré pour informer le Parlement sur l'état d'exécution du Budget de l'exercice 2008 au 30 septembre. Ce dernier pourra ainsi se rendre compte du niveau

d'exécution du budget de l'exercice 2008, des performances atteintes, des difficultés rencontrées et des irrégularités jusque-là observées afin d'en tenir compte dans le vote du Budget de l'exercice 2009.

Pour la Cour des comptes, il s'agit d'une obligation découlant de sa mission d'information et d'assistance organisée par l'article 178 de la Constitution et les articles 2.b et 118.b. de la loi la régissant.

1.3. Démarche méthodologique

En l'absence des rapports trimestriels d'exécution du budget, pourtant prévus par la loi¹, la Cour a dû, pour parvenir à ce rapport, chercher elle-même les données dans les différents services techniques du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Coopération au Développement.

Ainsi, au niveau des recettes, la Cour a reçu du Département des impôts et de celui des Recettes Administratives et du Portefeuille de l'Etat, des tableaux de ventilation des recettes fiscales et des réalisations des recettes non fiscales au 30 septembre 2008. La situation des recettes douanières a été également transmise à la Cour par le service en charge des recettes douanières.

Pour ce qui est des ressources de l'Initiative PPTE, le service en charge de la gestion de la dette extérieure a remis à la Cour l'état des versements déjà effectués sur le compte PPTE ainsi que les engagements non encore exécutés.

Au niveau des dépenses, le Département du Budget, Contrôle Financier et de la Solde a remis à la Cour l'état d'exécution des dépenses suivant la classification économique administrative des engagements ministère par ministère ou par institution. Il en est de même des dépenses effectuées sur le compte PPTE.

Etant donné qu'il s'agit d'un rapport d'étape qui n'a d'autre fin que d'informer le Parlement de l'état d'exécution du budget de 2008, à la veille du vote du budget de 2009, la Cour s'est limitée à indiquer les niveaux de réalisation par grandes masses en y ajoutant éventuellement des explications là où elle le jugeait nécessaire. De plus, les données de ce rapport sont considérées sur base engagement du fait que le SIGEFI connaît un grand retard pour intégrer toutes ces données dans ce système.

Il ne s'agit donc pas d'un rapport de contrôle de l'exécution de la loi de finances de l'exercice 2008, qui sera élaboré en vertu de l'article 178 de la Constitution. Ce dernier le sera après le dépôt des comptes de gestion de 2008, en 2009.

Le présent rapport couvre la période de janvier à septembre 2008.

¹ Voir l'article 89 de la loi du sur la Cour des comptes qui dispose « A la fin de chaque trimestre, les ordonnateurs et les liquidateurs transmettent à la Cour, la situation des recettes perçues et des dépenses engagées. Pour ces dernières, les situations comportent, par imputation budgétaire, le montant des crédits ouverts, celui des engagements, les crédits restants disponibles et le cas échéant, les dépassements avec justification de l'acte qui les a autorisés... ».

II. L'ETAT D'EXECUTION DES RESSOURCES

II.1. De la présentation des ressources du Budget Général de l'Etat

Le Budget Général de l'Etat est composé des ressources fiscales, des ressources non fiscales et des dons. Les deux premières constituent des ressources courantes ou nationales tandis que les dons proviennent des différents bailleurs de fonds.

Les ressources fiscales sont constituées par divers produits fiscaux réparties, selon l'ordonnance ministérielle n°540/757 du 21/07/2008 portant modification du Plan Budgétaire et Comptable de l'Etat en six classes comme suit :

- compte 711 : impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital ;
- compte 712 : taxes sur les salaires et la main d'œuvre ;
- compte 713 : impôts sur le patrimoine ;
- compte 714 : impôts sur les biens et services ;
- compte 715 : impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales ;
- compte 718 : Autres recettes fiscales.

Le compte « *impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital* » comprend trois sous comptes à savoir le sous compte 7111 impôts sur les personnes physiques (comprenant lui aussi six sous comptes : 71111 impôt sur les personnes physiques, 71112 impôt professionnel sur les rémunérations, 71113 impôt sur les revenus des capitaux mobiliers, 71114 les prélèvements forfaitaire, 71115 la taxe forfaitaire ainsi que 71119 les remboursements et les dégrèvements), le sous compte 7112 impôt sur les personnes morales (comprenant 71121 l'impôt sur les revenus des sociétés, 71123 l'impôt sur les revenus de capitaux mobiliers, 71124 les prélèvements forfaitaires, 71129 les remboursements et dégrèvement) et le sous compte 7113 les non ventilables.

Le compte « *taxe sur les salaires et la main d'œuvre* » est prévu par l'ordonnance susdite mais n'est pas pour le moment utilisé.

Le compte « *les impôts sur le patrimoine* » n'est pas utilisé.

Le compte « *impôts sur les biens et services* » comprend les impôts généraux sur les biens et services (TT-TVA à l'importation, la TVA intérieure, la taxe sur chiffre d'affaire des entreprises hôtelières et touristiques, les autres impôts ainsi que les remboursements et les dégrèvements), les accises (taxes de consommation sur le tabac, la bière, le sucre, le poisson vendu, les abonnés de télédistribution, ainsi que les remboursements et les dégrèvements), la taxe sur les services déterminés, les taxes sur l'utilisation des biens ou l'exercice d'activités notamment les taxes sur véhicules et embarcations à moteur et les autres (permis de conduire, permis de port d'armes, permis de coupe de bois, taxe d'abattage des animaux, permis de travail et les autres) ainsi que les autres impôts sur les biens et services.

Le compte « *impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales* » comprend ceux perçus par les douanes et les droits de douane à l'importation (DD principaux, taxe sur carburant, taxe forfaitaire sur colis postaux et les autres), la taxe à l'exportation (Droits de sortie des produits végétaux, sur les peaux, les autres produits animaux, sur l'or, les produits minéraux et les autres), les autres impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales (amendes douanières et confiscations sur les droits d'entrée ou de sortie, les recettes des entrepôts, taxe de péage route, les produits de la vente des marchandises, la taxe

de circulation frontalière et les autres) ainsi que les réduction d'impôts sur le commerce extérieur (drawbacks).

Le « *compte autres recettes fiscales* » concerne les droits de timbres sur contrats et chèques ainsi que les amendes et pénalités non rattachés à un impôt.

Les ressources non fiscales proviennent des revenus de la propriétés, des frais et droits administratifs, des amendes, pénalités et confiscations ainsi que des produits divers et non identifiés.

Les dons quant à eux sont constitués des dons courants reçus des aides bilatérales et des organisations internationales et des dons en capital provenant des mêmes bailleurs.

II.2. Des réalisations des ressources

Comme déjà indiqué dans l'introduction, le Budget initial de l'Etat a été modifié par la loi n°1/19 du 22 août 2008 portant fixation du Budget Général Révisé de la République du Burundi pour l'exercice 2008.

Ainsi les ressources initialement estimées à 484 848 195 948 FBU ont été portées à 557 260 797 948 FBU. Au 30 septembre 2008, l'exécution des ressources se présente comme suit :

Ressources	Prévues Budget initial:A	Prévues Budget révisé:B	Réalisations Septembre 2008:C	Taux de réalis: C/B
A. Produits fiscaux				
Impôts sur les revenus	60 000 935 943	60 300 935 943	47 373 740 950	78,56%
Biens&services	112 045 461 892	125 519 461 892	90 002 760 367	71,70%
Impôts sur le commerce extérieur	37 502 939 679	44 152 939 679	30 382 487 870	68,81%
Autres produits fiscaux	4 210 173 183	4 210 173 183	3 111 497 595	73,90%
Sous/total produits fisc	213 759 510 697	234 183 510 697	170 870 486 782	72,96%
B. Recettes non fiscales				
Revenus de la propriété	13 307 674 000	13 707 674 000	14 929 052 563	108,91%
Droits&frais administratifs	3 760 000 000	3 760 000 000	2 394 647 374	63,69%
Amendes, pénalités& confiscations	371 000 000	371 000 000	387 781 130	104,52%
Produits divers non identifiés	4 834 974 945	2 534 974 945	786 240 316	31,02%
Sous/total produits non fiscaux	22 273 648 945	20 373 648 945	18 497 721 389	90,79%
Total des Ressources nationales	236 033 159 642	254 557 159 642	189 368 208 165	74,39%
C. Dons				
Dons courants	94 827 648 000	148 716 250 000	43 249 373 001	29,08 %
Dons en capital	153 987 388 306	153 987 388 306	14 668 687 029	9,53 %
Sous/total Dons	248 815 036 306	302 703 638 306	57 918 060 030	19,13%
Total des Ressources	484 848 195 948	557 260 797 948	247 286 268 201	44,37 %

A la fin du mois de septembre 2008 :

- Les ressources nationales (recettes fiscales et non fiscales) se sont élevées à 189 368 208 165 FBU, soit un taux d'exécution de **74,39%**.
- Les recettes en dons s'élèvent à un montant de **57 918 060 030** FBU, soit un taux d'exécution de 19,13 %. Le taux d'exécution des dons courants est de 29,08% tandis que celui des dons en capital est de 9,53 %.

Aussi, la faible performance des réalisations des dons courants est-elle liée aux questions de conditionnalités auxquelles les bailleurs de fonds tiennent avant la mise en oeuvre des promesses faites.

II.3. Des recettes fiscales

1°. L'impôt sur les revenus des personnes physiques et les sociétés

Les recettes provenant de l'impôt sur le revenu, les bénéfices, les gains en capital et les autres produits fiscaux à fin septembre 2008 se sont élevées à 47 373 740 950 FBU. Par rapport aux prévisions du budget révisé, le taux d'exécution est de 78,56%.

Le tableau ci-dessous indique la répartition de ces recettes :

Impôt sur le revenu	Prévisions budget initial	Prévisions budget révisé	Réalisation 2008	Taux d'exécution
Impôt sur le revenu des personnes physiques				
Pers physiques	458 833 088	458 833 088	1 124 958 216	245,18%
IPR	20 045 593 491	20 345 593 491	17 044 381 133	83,77%
S/total pers physique	20 504 426 579	20 804 426 579	18 169 339 349	87,33%
Impôts sur les sociétés				
Impôt sur les revenus des soc.	27 987 719 385	27 987 719 385	21 160 970 952	75,61%
Capitaux mobiliers	4 756 675 686	4 756 675 686	3 029 683 808	63,69%
S/total impôt sur sociétés	32 744 395 071	32 744 395 071	24 190 654 760	73,88%
Impôts non ventilables				
Majoration de retard	865 778 836	865 778 836	844 775 813	97,57%
Taxe forfaitaire impôt & douanes	5 886 335 457	5 886 335 457	4 168 971 028	70,82%
S/ total impôts non ventilables	6 752 114 293	6 752 114 293	5 013 746 841	74,25%
Total personnes physiques et Sociétés	60 000 935 943	60 300 935 943	47 373 740 950	78,56%

Les recettes sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital se chiffrent à 47 373 740 950 FBU, soit un taux d'exécution de 78,56 % par rapport aux prévisions du budget révisé de l'exercice. Ce taux de réalisation permet d'espérer que les prévisions pourront être atteintes. Les réalisations de l'impôt sur les personnes physiques jusqu'à fin septembre 2008 se chiffrent à 1 124 958 216 FBU sur les prévisions de 458 833 088 FBU soit un taux d'exécution de 245,18 %. Ce niveau d'exécution est suffisamment satisfaisant mais cela montre qu'il y a peut être une sous estimation des prévisions.

Les réalisations de l'impôt sur les capitaux mobiliers jusqu'à fin septembre totalisent un montant de 3 029 683 808 FBU sur les prévisions de 4 756 675 686 FBU, soit un taux

d'exécution de 63,69% .C'est un faible taux d'exécution et visiblement, les prévisions ne seront pas atteintes dans les trois mois restant avant la clôture de l'exercice.

2° L'impôt sur les biens et services

Les recettes de l'impôt sur les biens et services se sont élevées à 90 002 760 367 FBU à fin septembre 2008, soit un taux d'exécution de 71,70%.

Ces recettes sont reprises dans le tableau ci-après :

		Prévu Budget initial	Prévu Budget rév	Réalisé fin sept 2008	Taux de réalisation
7141	A. Impôts généraux sur B&S				
71411	Taxes sur les transactions	64 466 566 260	77 940 566 260	55 105 751 177	70,7
71414	Taxes hôtelière et tour.	535 000 000	535 000 000	0	0,00%
	S/T Impôts généraux / B & S	65 001 566 260	78 475 566 260	55 105 751 177	70,22%
7142	B. Accises				
71421	Taxe de consom./tabac	4 248 275 863	4 248 275 863	1 688 072 702	39,74%
71422	Taxe de consom./boissons	37 643 319 769	37 643 319 769	30 458 051 810	80,91%
71423	Taxe de consom./sucre	4500000000	4500000000	2 383 816 194	52,97%
71424	Taxe de consom./poisson	900 000	900 000	0	0,00%
71425	Taxe sur abonnés télédistribution	60 000 000	60 000 000	0	0,00%
	Sous total accises	46 452 495 632	46 452 495 632	34 529 940 706	74,33%
	S/total impôts sur B&S	111 454 061 892	124 928 061 892	89 635 691 883	71,75%
7145	C. Permis utilisation de biens				
71451	Véhicules à moteurs : Plaque	0	0	0	
71452	Permis de transport	25 000 000	25 000 000	0	0,00%
71453	Permis de pêche	1 800 000	1 800 000	0	0,00%
71454	Permis de port d'armes	0	0	0	
71455	Permis de conduire	0	0	0	
	Permis de coupe de bois	20 000 000	20 000 000	0	0,00%
	Permis abattage animaux	1 000 000	1 000 000	0	0,00%
	Permis de travail	0	0	0	
	Permis de sortie bateaux	0	0	0	
	Sous total	47 800 000	47 800 000		0,00%
7147	C. Taxes directement affectées				
71475	Fonds Routier National (Permis)	33 600 000	33 600 000	0	0,00%
71475	Fonds Routier Nationa (Impôt Véh.)	360 000 000	360 000 000	367 068 484	101,96%
71476	Fonds FAAT	150 000 000	150 000 000	0	0,00%
	Sous total	543 600 000	543 600 000	367 068 484	67,53%
	Total/Biens& Services	112 045 461 892	125 519 461 892	90 002 760 367	71,70%

Au vu des réalisations à fin septembre 2008, les prévisions budgétaires (125 519 461 892 FBU) pourront probablement être atteintes. Cependant, il y a des taxes qui ont été prévues dans le budget initial comme dans le budget révisé dont les réalisations sont nulles. Ce sont notamment :

- l'impôt sur « Taxes hôtelière et touristique » dont les prévisions étaient de 535 000 000 FBU ;
- La Taxe de consommation /poisson dont les prévisions sont 900 000 FBU ;
- la taxe sur abonnés télédistribution avec les prévisions de 60 000 000 FBU ;
- la taxe sur permissions d'utilisation de biens dont les prévisions sont de 47 800 000 FBU ;
- Fonds Routier National (Permis) dont le montant prévu de 2 422 613 016 FBU ;
- le Fonds FAAT dont les prévisions étaient de 150 000 000 FBU.

3°. L'impôt sur le commerce extérieur.

Les recettes de l'impôt sur commerce extérieur, à fin septembre 2008 se sont élevées à **30 382 487 870 FBU**, soit un taux d'exécution de **68,81%**.

Le tableau ci-dessous indique leur répartition :

7151	A. Droits à l'importation	Prévu : Budget initial	Prévu : Budget révisé	Réalisé : Sept 2008	Taux de réalisation
71511	Droits fiscaux à l'importation	30 408 386 819	33 608 386 819	24 059 250 897	71,59%
71513	Taxes sur colis postaux	1 209 600	1 209 600	1 150 000	95,07%
	Sous total	30 409 596 419	33 609 596 419	24 060 400 897	71,59%
7156	B. Autres impôts sur commerce ext.				
71561	Amendes à l'entrée ou sortie	447 468 990	447 468 990	703 671 403	157,26%
71563	Recettes sur entrepôts	43 893 808	43 893 808	63 146 140	143,86%
71564	Redevance sur travaux	4 668 349	4 668 349	66 761 677	1430,09%
71565	Taxe de péage route	0	0	697 764 593	
71566	Ventes marchandises saisies	30 919 300	30 919 300	82 188 642	265,82%
71567	Taxe de circulation transfrontalière	408 210 133	408 210 133	556 888 037	136,42%
71568	Droits / exercices antérieurs	2 700 000 000	5 200 000 000	0	0,00%
	S/total	3 635 160 580	6 135 160 580	2 170 420 492	35,38%
7157	C. Recettes directement affectées				
71572	Fonds routier National/péage	1 035 569 664	1 035 569 664	1 069 319 933	103,26%
71573	FRN carburant	2 422 613 016	2 422 613 016	2 878 151 548	118,80%
71574	Fonds stock stratégique	0	950 000 000	0	0,00%
	Redevance informatique	0	0	204 195 000	
	Sous total	3 458 182 680	4 408 182 680	4 151 666 481	94,18%
	Tot impôt commerc .ext.	37 502 939 679	44 152 939 679	30 382 487 870	68,81%

Les recettes provenant de l'impôt sur le commerce extérieur dont les réalisations jusqu'à fin septembre sont de 30 382 487 870 FBU (soit un taux d'exécution de 68,81 %) n'atteindront pas probablement les prévisions de 44 152 939 679 FBU

L'impôt « droits sur exercices antérieurs » dont les prévisions ont été estimées à 5,2 milliards de FBU n'a, jusqu'à fin septembre 2008, enregistré aucune réalisation, ce qui conduit à douter que les prévisions seront atteintes au bout de ce dernier trimestre.

Les recettes provenant des « autres impôts sur commerce extérieur » sont réalisées, jusqu'à fin septembre 2008, à concurrence de 2,17 milliards de FBU sur une prévision annuelle de 6,13 milliards de FBU, soit un taux de réalisation de 35,38%. C'est un faible taux de réalisation et les prévisions sont loin d'être atteintes au vu de la période restante.

Les recettes du Fonds Stock stratégique qui ont été prévues par la Loi de Finances révisée (950 000 000 FBU) pourraient néanmoins ne pas être réalisées comme escompté parce qu'il n'existe aucune réalisation jusqu'à la fin du mois de septembre 2008.

Par contre, les impôts suivants renseignent un niveau d'exécution très satisfaisant. Il s'agit notamment de :

- Redevance sur travaux extraordinaires dont les réalisations jusqu'à fin septembre sont de 66 761 677 FBU sur une prévision de 4 668 349 FBU, soit un taux d'exécution de 1430,09% ;
- Ventes de marchandises saisies dont les réalisations jusqu'à fin septembre sont de 82 188 642 FBU sur une prévision de 30 919 300 FBU, soit un taux d'exécution de 265,82% ;
- Amendes à l'entrée ou sortie dont les réalisations jusqu'à fin septembre sont de 703 671 403 FBU sur une prévision de 447 468 990 FBU, soit un taux d'exécution de 157,26% ;
- Fonds routier National/carburant dont les réalisations jusqu'à fin septembre sont de 2 878 151 548 FBU sur une prévision de 2 422 613 016 FBU, soit un taux d'exécution de 118,80% ;
- Recettes sur entrepôts SD dont les réalisations jusqu'à fin septembre sont de 63 146 140 FBU sur une prévision de 43 893 808 FBU, soit un taux d'exécution de 143,86% ;

4°. Autres produits fiscaux

Les recettes sur autres produits fiscaux sont reprises dans le tableau ci-dessous :

	Libellé	Prévues Budget initial	Prévues Budget révisé	Réalisation	Taux de réalisation
71610	Droits de timbres et vente d'imprimés	87 883 555	87 883 555	20 877 264	23,76%
71622	Recettes fiscales sur exercices antérieurs	2 102 972 817	2 102 972 817	1 554 593 717	73,92%
71623	Redevance administrative	1 631 902 445	1 631 902 445	1 427 497 081	87,47%
71627	Recouvrement sur les malversations	0	0		
71629	Autres produits fiscaux nca	387 414 366	387 414 366	108 529 533	28,01%
	Total autres produits fiscaux	4 210 173 183	4 210 173 183	3 111 497 595	73,90%

Les autres produits fiscaux qui étaient prévus pour un montant de 4 210 173 183 FBU dans le budget révisé ont été réalisés à 3 111 497 595 FBU, soit un taux de 73,90%.

Les droits de timbres et vente d'imprimés ont été respectivement réalisés aux taux de 23,76% et de 28,01%. Ces réalisations sont très faibles.

II.4. Les recettes non fiscales

Les produits non fiscaux sont constitués principalement des revenus de la propriété de l'Etat, des droits administratifs, vérification des poids, des amendes, des pénalités, des confiscations ainsi que des produits divers et non identifiés.

A la fin du mois de septembre 2008, ils se présentent comme suit :

		Prévu Budget initial	Prévu Budget révisé	Réalisation Septembre 2008	Taux de réalisation
721	A. revenus de la propriété				
72121	Dividendes de la BRB	7 500 000 000	7 900 000 000	7 907 744 162	100,10%
72122	Dividendes autres inst.Finan.	180 000 000	180 000 000	236 712 976	131,51%
72123	Dividendes entrep. non finac.	1 038 674 000	1 038 674 000	2 888 417 638	278,09%
72139	Prélèvements sur quasi sociétés	2 509 000 000	2 509 000 000	2 715 486 840	108,23%
	Sous total intérêts et dividendes	11 227 674 000	11 627 674 000	13 748 361 611	118,24%
7215	Loyers				
72151	Location de terrains&maisons	180 000 000	180 000 000	200 974 894	111,65%
72152	Produits des carrières	500 000 000	500 000 000	73 768 326	14,75%
72153	Redevances domaniales	1 400 000 000	1 400 000 000	905 947 732	64,71%
	Sous total	2 080 000 000	2 080 000 000	1 180 690 922	56,76%
	S/ total revenus de la propriété	13 307 674 000	13 707 674 000	14 929 052 563	108,91%
	B. Droits& frais administratifs				
7231	<u>Droits adm PAFE</u>	2 457 000 000	2 457 000 000	1 513 593 215	61,60%
7232	<u>Droits adm Justice</u>	60 000 000	60 000 000	25 987 774	43,31%
	<u>Droits adm Trvaux publics</u>	800 000 000	800 000 000	248 363 972	31,05%
7233	Droits administratifs santé	5 000 000	5 000 000	3 426 000	68,52%
7235	Droits adm Commerce	95 000 000	95 000 000	18 427 015	19,40%
7236	Divers Droits administratifs	143 000 000	143 000 000	222 092 146	155,31%
7238	Redevance des sites miniers	200 000 000	200 000 000	362 757 252	181,38%
	S/ total Droits administratifs	3 760 000 000	3 760 000 000	2 394 647 374	63,69%

724	C. Amendes, pénalités & confiscations	371 000 000	371 000 000	387 781 131	104,52%
	D. Produits divers et non identifiés				
72933	Liquidation&Privatisation EP	4 100 000 000	1 800 000 000	334 138 638	18,56%
72990	Autres produits non fiscaux	734 974 945	734 974 945	452 101 678	61,51%
	Sous total	4 834 974 945	2 534 974 945	786 240 316	31,02%
	Total recettes non fiscales	22 273 648 945	20 373 648 945	18 497 721 389	90,79%

A la fin du mois de septembre 2008, les réalisations des recettes non fiscales étaient de 18 497 721 389 FBU. Par rapport au budget révisé qui était de 20 373 648 945 FBU, le taux de réalisation est de 90,79 %. Il y a lieu d'espérer qu'à la fin de l'exercice, les prévisions seront largement dépassées.

Cette performance résulte essentiellement de :

- La santé financière de certaines sociétés qui s'est nettement améliorée, augmentant en conséquence les dividendes versés à l'Etat (ONATEL, SOSUMO, BCB, ARCT, SBF) ;
- La pression qui s'est exercée sur les sociétés et qui a permis à la plupart d'entre elles de verser les dividendes de l'Etat au Trésor public ;
- Des mesures disciplinaires prises à l'endroit des percepteurs défaillants.

Cependant, le recouvrement des recettes non fiscales n'est pas maîtrisé et aucune codification ni texte unifiant ou régissant ces recettes n'existe en ce qui concerne les relations entre le Département des Recettes Administratives et Portefeuille de l'Etat, le Service Chargé des Entreprises Publiques (SCEP) et le Département de la Comptabilité.

Bien plus, certaines sociétés ne versent pas de dividendes à l'Etat en temps utile ; d'autres affectent leurs bénéfices aux nouveaux investissements ou à la constitution des réserves (OTB, ONATOUR, SOCABU, SOGESTAL KAYANZA, KIRIMIRO, KIRUNDO-MUYINGA, MUMIRWA, etc.).

Sur 3 460 000 000 FBU accordés à la BCD au titre d'avance depuis le dessaisissement, un montant de 200 000 000 FBU seulement a été recouvré en 2006 et en 2007 tandis qu'en 2008, seule la BPB a remboursé 100 000 000 FBU sur un montant représentant les avances de l'Etat de 2 000 000 000 FBU.

Le recouvrement des produits de la liquidation demeure problématique à cause du manque de cadre de collaboration entre les liquidateurs et les services de la Direction des Recettes Administratives et du Portefeuille de l'Etat.

II.5. Les dons

a) Les dons courants.

Les dons courants proviennent des aides bilatérales et des dons reçus des organisations internationales. Le tableau ci-dessous montre leur répartition jusqu'au mois de septembre 2008 :

731	Dons courants	Prévu Budget initial	Prévu Budget révisé	Réalisé sept 2008	Taux de réal
	A. Aides bilatérales				
73111	Aide de la Belgique	5 133 700 000	14 835 000 000		
73112	Aide de la France	3 159 200 000	3 335 000 000		
73113	Aide Pays-Bas	14 439 100 000	23 165 000 000		
73115	Norvège	11 107 000 000	22 540 000 000		
	S/total aides bilatérales via DARE/Banque Mondiale	33 839 000 000	63 875 000 000	20 834 391 106	32,62%
	B. Reçus des O.I.				
73121	Don de la BAD	11 107 000 000	13 541 250 000	0	0,00%
73122	Don de l'Union Européenne	22 114 148 000	23 690 000 000	12 157 314 000	51,32%
73123	Banque Mondiale	27 767 500 000	47 610 000 000	10 257 657 895	21,55%
	Sous total	98 615 810 842	84 841 250 000	22 414 971 895	26,42%
	Total dons courants	132 454 810 842	148 716 250 000	43 249 373 001	29,08 %

Les dons courants ont été réalisés à concurrence de 43 249 373 001 FBU sur une prévision du budget révisé de 148 716 250 000 FBU, soit un taux d'exécution de **29,08%**.

Depuis l'année 2008, les appuis budgétaires des quatre donateurs : Belgique, France, Pays Bas et Norvège sont décaissés en s'alignant sur les conditionnalités de la Banque mondiale, dans un souci d'harmonisation des conditionnalités de tous les bailleurs de fonds. C'est pour cette raison que ces décaissements transitent par le biais du programme DARE de la Banque mondiale qui les vire à la BRB sans spécifier le pays donateur.

Selon les données de la BRB, les aides bilatérales ont été réalisées pour un montant de 20 834 391 106 FBU sur une prévision de 63 875 000 000 FBU du budget révisé, soit un taux de **32,62 %**. Cette réalisation est tellement faible qu'il y a lieu de penser que les prévisions de l'année ne pourront pas être atteintes au bout du troisième trimestre.

Il est probable que les dons n'atteignent même pas 50% des prévisions si les dons courants provenant de la Banque Mondiale ne se matérialisent pas d'ici le 31 décembre 2008.

Il importe cependant de signaler que d'après les informations recueillies auprès des services de la Banque Mondiale, un décaissement de 30 000 000 USD devait être effectif au mois novembre 2008.

b) Les dons en capital

Les réalisations des dons en capital se présentent comme suit :

	Dons en capital				
		Prévus Budget Initial	Prévu Budget révisé	Réalisé septembre 2008	Taux de réal
73221	IDA H0760:Démobilisation	45 713 079 900	45 713 079 900	7 013 641 480	15,34%
73223	FAD:Route KICUKIRO -KIRUNDO	30 553 038 000	30 553 038 000	-	-
73224	FAD: Réhabilitation&extension des infrastructures hydrauliques	3 035 070 000	3 035 070 000	-	-
73225	FAD: Réhabilitation&extension des infrastructures électriques	2 468 523 600	2 468 523 600	-	-
73226	FAD: Aménagement Bassins versants	1 517 535 000	1 517 535 000	-	-
73227	IDA:PRASAB	2 916 827 922	2 916 827 922	1 431 918 947	49,09 %
73231	H280:Community and Social Development Project	2 267 871 750	2 267 871 750	-	-
73232	H273: Education Sector Reconstruction Project	5 644 985 833	5 644 985 833	-	-
73233	KFW:Programme Sectoriel Eau Phase II	1 198 135 255	1 198 135 255	1 361 570 797	113,64%
73234	KFW: Programme de Réinsertion et de Réintégration	2 256 870 000	2 256 870 000	-	-
73240	KFW:AEP Urbaine	1 278 893 000	1 278 893 000	-	-
73241	KFW Rurale	940 362 500	940 362 500	-	-
73242	KFW: Assainissement	776 082 646	776 082 646	-	-
73243	KFW: Programme sectoriel Santé	2 256 870 000	2 256 870 000	2 366 012 270	104,84%
73244	UE: Progamme d'Appui Aux renforcement des cap aux acteurs non étatiques	1 504 580 000	1 504 580 000	-	-
73245	EU: Programme d'Appui à la Bonne Gouvernance	7 522 900 000	7 522 900 000	-	-
73246	UE: Dév rural Sécurité alimentaire	15 045 800 000	15 045 800 000	-	-
73247	UE/Projet d'appui à la séc alimentaire durable	1 053 206 000	1 053 206 000	-	-
73248	UE: Construction RN12& réhabilitation de la voirie de Bujumbura	24 073 280 000	24 073 280 000	-	-
73249	UE: réhabilitation des puits, des sources&latrines à Kirundo&Cankuzo	1 308 984 600	1 308 984 600	-	-
73250	UE: Renforcement de l'action contre les mines&assistance aux victimes	654 492 300	654 492 300	-	-
	Multi account 53361 agric.			101 378 070	
	H 198 TP et création d'emplois			1 648 780 524	
	Account 5670 Multi ect.infrastr.			94 373 728	
	KFW progr.alim.eau potable			221 161 096	
	Total	153 987 388 306	153 987 388 306	14 668 687 029	9,53 %

Les dons en capital qui étaient prévus pour 153 987 388 306 FBU dans le budget révisé ont été réalisés à concurrence de 14 668 687 029 FBU jusqu'au mois de septembre 2008, soit un taux d'exécution de 9,53%.

Ces données sont sujettes à caution puisque certaines dépenses des projets en cours d'exécution ne sont pas reprises dans le tableau. En effet, les services du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Coopération au Développement ne disposent pas de ces informations. Dans certains projets, les données ne sont pas régulièrement mises à jour. Ces projets n'ont même pas transmis leurs rapports trimestriels de gestion à la Cour des comptes conformément à la loi (article 89 de la loi régissant la Cour des comptes).

La Cour estime que la situation en ce qui concerne les dons en capital n'est pas encore maîtrisée. Les données sont éparses et aucun service ne semble se préoccuper de leur centralisation. Le Ministère de l'Economie, des Finances et de la Coopération ne reçoit pas de rapports sur l'exécution de certaines dépenses des projets.

III. L'ETAT D'EXECUTION DES CHARGES

Au 30 septembre 2008, les charges du budget de l'Etat se présentent comme suit :

Libellé	Budget initial 2008	Budget révisé 2008	Niveau d'exécution au 30/09/2008	Taux d'exécution
a) Dépenses courantes	300 251 922 591	353 997 296 267	254 998 298 844	72,03%
Dépenses sur B&S et transferts	266 993 899 783	319 763 023 459	228 539 736 304	71,47%
salaires	132 249 707 985	140 713 639 100	115 660 499 116	82,20%
Autres biens et services	71 732 388 551	98 045 387 203	71 476 086 909	72,90%
Arriérés sur le secteur public et privé	4 307 354 544	4 676 539 544	2 907 801 706	62,18%
Contributions aux organismes internationaux	1 875 916 618	3 069 973 418	2 579 433 175	84,02%
Transferts aux ménages	21 146 325 804	27 302 487 059	15 712 366 932	57,55%
Subsides et subventions	35 682 206 281	45 954 997 135	27 531 294 244	59,91%
Versement des intérêts	29 406 240 128	29 432 490 128	22 147 453 451	75,25%
Versements d'intérêts extérieurs	11 730 040 792	11 730 040 792	10 218 014 002	87,11%
Versement d'intérêts intérieurs	17 676 199 336	17 702 449 336	11 929 439 449	67,39%
Dépenses des fonds	3 851 782 680	4 801 782 680	4 311 109 089	89,78%
Fonds routier National	3 851 782 680	8 788 209 754	4 577 453 083	52,09%
Fonds de stock stratégique carburant	0	950 000 000	0	0,00%
b) Dépenses en capital et prêts nets	220 160 310 666	240 640 548 386	43 854 040 510	18,22%
Dépenses en capital sur Budget national	37 899 540 067	50 692 027 787	25 564 107 480	50,43%
Paiements arriérés sur budget national	-100 000 000	-100 000 000	-65 325 261	65,33%
Tirages sur dette directe	30 373 382 293	38 061 132 293	3 686 571 262	9,69%
Dépenses sur dons en capital	153 987 388 306	153 987 388 306	14 668 687 029	9,53%
recouvrement des prêts rétrocédés	-2 000 000 000	-2 000 000 000		0,00%
Total des charges	520 412 233 257	594 637 844 653	298 852 339 354	50,26%

De façon générale, le niveau d'exécution des charges est encore faible. Il est de 50,26 % alors que la logique voudrait qu'il soit d'au moins à 75 % si l'on suppose que les engagements se font par tranche mensuelle. Le niveau le plus critique s'observe au niveau de l'exécution des dépenses en capital où le taux est de 18,22 %. Le niveau d'exécution des dépenses courantes est à 72,03 %, soit des réalisations de 254 998 298 844 FBU sur des prévisions de 353 997 296 267 FBU.

III.1. Le niveau d'exécution des dépenses courantes

III.1.1. Les dépenses sur les biens et services

Ces dépenses sont constituées des salaires, des autres biens et services, du paiement des arriérés sur le secteur privé, des contributions aux organismes internationaux, des transferts aux ménages et des subsides et subventions.

Le niveau d'exécution de ces dépenses s'élève à 72,03 %, ce qui est en-deçà des prévisions qui devraient atteindre 75 % au 30 septembre, soit 3/4 du Budget Général.

Les salaires

La rubrique rémunération comprend toutes les charges du personnel (compte 61) payées par l'Etat. Le Plan Budgétaire et Comptable de l'Etat prévoit six sous comptes constituant les charges du personnel :

- les rémunérations des sous statuts (611);
- les rémunérations des sous-contrats (612) ;
- les vacataires, contractuels, journaliers et occasionnels (613) ;
- les indemnités particulières (Pouvoirs Publics) (614) ;
- les primes et indemnités diverses (615) ;
- les contributions sociales (616).

Les sous-comptes rémunérations comprennent des rémunérations de base, des indemnités de logement et de déplacement, des primes de technicité et de rendement, des allocations familiales, des indemnités pour heures supplémentaires et autres ainsi que des remboursements et reversements sur rémunérations pour le personnel sous statut et sous contrat.

Les indemnités particulières comprennent des traitement et indemnités du personnel politique et des Parlementaires, des indemnités d'équipement, des sujétions, des indemnités de fin de mandat et autres ainsi que des remboursements et reversements sur traitements et indemnités.

Les primes et indemnités diverses concernent les indemnités d'opération et sécurité, les indemnités de caisse et les autres. Les contributions sociales quant à elles sont relatives aux contributions de l'Etat à la sécurité sociale pour les sous statuts et les sous contrats ainsi que les remboursements et reversements y relatifs.

Au 30 septembre 2008, l'exécution des salaires est à 82,02 %, soit des dépenses déjà réalisées d'un montant de 115 660 499 116 FBU sur des prévisions de 140 713 639 100 FBU. Ces réalisations dépassent légèrement le niveau normal d'exécution de ce genre de dépenses qui s'exécutent mensuellement par douzième. En effet, au regard des prévisions, le niveau d'exécution au 30 septembre devrait être de 105 535 229 325 FBU. Il y a lieu de conclure à une mauvaise prévision ou à une non maîtrise de ces dépenses, pourtant faciles compte tenue de leur caractère.

Il convient toutefois de signaler que les crédits destinés aux salaires sont évaluatifs, ce qui explique en partie les écarts constatés au niveau des réalisations par rapport aux prévisions.

Il importe de signaler que la gestion des salaires pose toujours des problèmes et n'est pas maîtrisée par le Ministère de l'Economie, des Finances et de la Coopération au

Développement. En effet, le fichier « salaire » des rémunérations des cadres et agents payés par la Fonction Publique est toujours logé au CNI et tarde à être rapatrié au Ministère de l'Economie, des Finances et de la Coopération au Développement. Ce dernier est obligé de ressaisir les données pour ensuite les intégrer dans le SIGEFI avec comme conséquences, le retard dans la production des rapports, des erreurs dans la retranscription de ces données, etc, d'où des divergences observées dans les documents produits par le même ministère.

Les autres biens et services

La rubrique « autres biens et services » comprend les acquisitions des biens et fournitures, les intrants et fournitures techniques, les contrats de service et abonnements, les locations, les entretiens et réparations, les assurances, les frais de mission, de contact, d'intendance et de réception ainsi que les imprévus.

Le niveau d'exécution de ces crédits connaît une moyenne de 72,90 %. L'examen des différentes composantes de cette rubrique révèle que certaines lignes budgétaires connaissent un niveau d'exécution plus bas. Ce sont notamment la ligne « Fournitures médicales et hospitalières dont le niveau d'exécution est de 28,08 %, soit un montant de 2 167 872 858 FBU sur des prévisions de 7 720 773 327 FBU, la ligne « autres biens et fournitures » qui connaît un taux d'exécution de 32,3 %, soit un montant de 531 386 531 FBU sur des prévisions de 1 645 151 837 FBU. Il en est de même de l'exécution des dépenses prévues au titre de fournitures agricoles et vétérinaires, des assurances des véhicules dont les taux d'exécution sont respectivement de 7,69 % et 30,16 %.

Il convient aussi de signaler que certaines lignes budgétaires connaissent des taux d'exécution exagérés. Ces lignes sont reprises dans le tableau qui suit :

Nature de la dépense	Prévisions	Réalisations au 30 septembre	Taux d'exécution
Missions officielles	5 324 400 000	4 702 623 158	88,32%
Autres missions officielles	430 000 000	416 579 155	96,88%
Frais de logement des invités de l'Etat	35 000 000	31 467 803	89,91%
Frais d'avocats et contentieux	650 457 938	639 010 940	98,24%
Assistance technique en appui institutionnelle	10 060 000 000	8 517 867 477	84,67%
Imprévus	3 141 139 064	3 115 638 843	99,19%

Les arriérés sur le secteur public et privé

Les crédits prévus à ce titre s'élevaient à 4 307 354 544 FBU et connaissent un taux d'exécution de 62,18 % au 30 septembre 2008, soit un montant de 2 907 801 706 FBU. Ce taux est en dessous de la moyenne de 75 % même si l'on devait considérer l'engagement de ces crédits par tranches mensuelles.

La Cour estime que cette ligne devrait bénéficier de la priorité notamment dans la mise à disposition des crédits. Pour question d'équité, il serait également souhaitable d'appliquer systématiquement le principe de base d'un ordonnancement équitable à savoir le principe « premier entré, premier payé ».

Bien plus, l'accumulation d'arriérés risque de faire retourner l'Etat dans une spirale d'endettement avec toutes ses conséquences sur le secteur privé.

Contribution aux organismes internationaux

Le niveau d'exécution de ces dépenses est de 84,02 %, soit des montants déjà engagés de 2 579 433 175 FBU sur des prévisions de 3 069 973 418 FBU. Les engagements au titre de contributions aux organisations africaines (1 924 298 533 FBU) atteignent 89,33 % tandis que ceux destinés aux autres organisations internationales (569 767 492 FBU), sont d'un niveau d'exécution de 69,14 %.

Les transferts aux ménages

Ces dépenses concernent les bourses accordées aux étudiants et stagiaires, les frais de scolarité, l'entretien des élèves et des hospitalisés, les indigents, le fonds d'assistance sociale et les autres transferts courants.

Le niveau d'exécution de ces dépenses est de 57,55 %, soit des engagements de 15 712 366 932 FBU sur des prévisions de 27 302 487 059 FBU. Ce taux relativement faible est dû à la ligne « autres transferts courants aux ménages nca » bénéficiaires des crédits de 4 310 000 000 FBU alors que les engagements n'étaient que de 0,23 %, soit un montant de 10 000 000 FBU seulement. Les autres lignes connaissent des niveaux d'exécution moyens de 75 %.

Les subsides et les subventions

Les subsides et les subventions comprennent les allocations aux frais de fonctionnement des services publics, des administrations personnalisées, des projets ou programmes nationaux et des fonds ainsi que des subsides aux EPA.

Le tableau suivant montre le niveau d'exécution des ces dépenses au 30 septembre :

Nature de la dépense	Prévision	Réalisation	Taux d'exécution
Allocation aux frais de fonctionnement des services publics	15 167 963 743	5 801 491 028	38,25%
Frais de fonctionnement des administrations personnalisées	24 535 256 952	17 044 292 440	69,47%
Allocation aux frais de fonctionnement des projets	594 154 523	442 294 339	74,44%
Subsides aux EPA	5 657 621 917	4 243 216 437	75,00%
Total	45 954 997 135	27 545 499 763	59,94%

A part les allocations aux frais de fonctionnement des services publics dont le niveau d'exécution reste trop bas, les autres rubriques ont connu des niveaux de réalisation réalistes.

Ces allocations aux frais de fonctionnement des services publics non encore utilisées sont relatives aux crédits accordés au Ministère de l'Education Nationale et de la Culture (3 000 000 000 FBU) et au Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage (1 300 000 000 FBU) dans le cadre du budget révisé de l'exercice 2008.

III.1.2. Les versements d'intérêts

Le montant des intérêts prévus par la loi de finances révisée s'élevait à 29 432 490 128 FBU. Au 30 septembre 2008, le niveau d'exécution était de 75,25 %.

La rubrique « intérêts » est constituée des versements d'intérêts sur des emprunts extérieurs ainsi que des intérêts sur des emprunts intérieurs répartis comme suit :

Nature d'intérêts	Prévisions	réalisations	Taux d'exécution
Intérêts extérieurs	11 730 040 792	10 218 014 002	87,11%
Intérêts intérieurs	17 676 199 336	11 929 439 449	67,39%
Total intérêts	29 406 199 336	22 147 453 451	75,25%

Comme le montre le tableau ci-dessus, le paiement des intérêts extérieurs connaît un taux d'exécution relativement élevé (87,11 %) au moment où le paiement d'intérêts intérieurs semble être négligé (67,39 %).

La Cour estime que le non paiement d'intérêts aux échéances convenues occasionne des intérêts supplémentaires à charge de l'Etat ; cela peut résulter des difficultés de gestion de la trésorerie.

III.1.3. Dépenses des fonds

La loi de finances prévoyait deux Fonds directement affectés à savoir le Fonds Routier National et le Fonds de Stock Stratégique pour des montants respectifs de 3 851 782 680 FBU et 950 000 000 FBU.

Fonds Routier National

Bien que les recettes qui alimentent le FRN proviennent du Budget de l'Etat, les modalités de sa gestion diffèrent de celles reconnues pour le Budget de l'Etat. En effet, le FRN est un Etablissement Public à caractère administratif (EPA). Il dispose de ses propres statuts ainsi que de la personnalité juridique.

L'examen du budget alloué au FRN par la loi de finances indique qu'il diffère de celui que son Conseil d'Administration l'a doté. En effet, la loi de finances révisée de l'exercice 2008 prévoyait des recettes et des dépenses égales d'un montant de 3 851 782 680 FBU. Or, le Conseil d'Administration lui a alloué un budget de recettes égal à celui des dépenses d'un montant de 8 496 441 958 FBU.

Pour ce qui est des dépenses, elles se répartissent en Budget d'investissement (8 204 674 162 FBU) et en Budget de fonctionnement (291 767 796 FBU). Les réalisations au 30 septembre s'élevaient à 4 577 453 083 FBU, soit un taux de 52,09 %.

Il importe d'indiquer que ces discordances proviennent d'un manque de concertation entre les services en charge de la préparation du Budget et les services du Fonds Routier National. Aussi, ce dernier est-il considéré par le Ministère de l'Economie, des Finances et de la Coopération au Développement comme un Fonds directement affecté alors qu'il s'agit d'un

Etablissement Public à caractère administratif sous tutelle d'un ministère et disposant de son Conseil d'Administration.

Fonds de stock stratégique.

Le Fonds de stock stratégique n'était pas prévu dans la loi de finances initiale. Il a été décidé en séance du Conseil des Ministres des 20 et 21 août 2008 et a été intégré dans la structure des prix des carburants fixé par l'ordonnance ministérielle n°750/876 du 25 août 2008 portant révision de la structure officielle des prix des carburants.

Au 30 septembre, le Ministère de l'Economie, des Finances et de la Coopération au Développement ne fait mention d'aucune recette à ce titre.

La Cour estime qu'il s'agit peut-être d'un simple retard.

III.2. l'exécution des dépenses en capital sur budget national

Les dépenses en capital sur budget national connaissent un taux d'exécution de 50,43 %, soit un montant de 25 644 100 349 FBU sur des prévisions de 50 692 027 787 FBU dans la loi révisée.

Ces dépenses sont constituées des immobilisations (les bâtiments et structures, les machines et équipements), des actifs non produits (les frais et valeurs incorporelles immobilisées) ainsi que des subvention en capital (allocations pour les projet de développement, les allocations sur dons extérieurs aux projets de développement ou contreparties gouvernementales aux projets ainsi le paiement d'arriérés sur le BEI).

Nature de la dépense	Prévision	réalisations	taux d'exécution
Bâtiments et structures	31 132 314 113	13 717 757 795	44,06%
Machines et équipements	6 359 743 901	5 070 692 059	79,73%
Frais et valeurs incorporels immobilisés	50 000 000	50 000 000	100,00%
allocations pour projets de développements	10 094 043 837	5 935 645 715	58,80%
Allocations sur dons extérieurs de développement	2 955 925 936	724 686 650	24,52%
Arriérés BEI	100 000 000	65 325 261	65,33%
Total	50 692 027 787	25 564 107 480	50,43%

Comme le montre le tableau ci-dessus, la rubrique « bâtiments et structures » connaît un taux de réalisation de 44,06%. Cette situation résulte du niveau de réalisation trop bas de trois de ses composantes à savoir « autres bâtiments et structures » qui est de 13,84 %, soit des réalisations de 600 113 117 FBU sur des prévisions de 4 335 027 647 FBU, « bâtiments non résidentiels » qui est de 50,05 %, soit des réalisations de 8 663 857 427 sur des prévisions de 17 312 101 827 FBU et la rubrique « réseaux » dont le niveau de réalisation est de 38,06 %, soit 2 556 190 598 FBU sur des prévision de 6 715 433 530 FBU.

Les autres composantes (logements, les voies, les bâtiments et structures militaires) ont connu des niveaux d'exécution relativement satisfaisants. Il en est de même des réalisations sur la rubrique « machines et équipements » dont le niveau moyen d'exécution est de 79,73 %.

Concernant les subventions en capital, leur niveau d'exécution est de 51,15 % comme le montre le tableau ci-dessous :

Nature de la dépense	Prévisions	Réalisations	Taux
Allocations pour projets de développement	10 094 043 837	5 935 645 715	58,8%
Allocations sur dons extérieurs aux projets de développements	2 955 925 936	724 686 650	24,52%
Services publics arriérés BEI	100 000 000	65 325 261	65,33%
Total	13 149 969 773	6 725 657 626	51,15%

Du tableau ci-dessus, il ressort que les subventions en capital connaissent un faible taux d'exécution qui n'atteint pas la moyenne de 75 %. Les allocations sur dons extérieurs aux projets de développement qui sont en réalité des contreparties gouvernementales ne sont pas débloqués (leur taux d'exécution est de 24,52 % à fin septembre).

III.2. Les dépenses PPTE

Les prévisions des dépenses PPTE se présentaient comme suit :

Prévisions	Versements effectués	Versements non encore effectués
45 664 513 710	20 139 096 629	17 418 634 266

Les prévisions pour les dépenses PPTE concernent les ministères suivants :

- Ministère de la Justice et Garde des Sceaux ;
- Vice-Ministère chargé de l'Enseignement de Base et Secondaire ;
- Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le SIDA ;
- Vice-Ministère chargé de la Lutte contre le SIDA ;
- Ministère de la Solidarité, du Rapatriement, de la Reconstruction Nationale, du Droit de la Personne Humaine et du Genre ;
- Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage ;
- Ministère de l'Eau, de l'Énergie et des Mines ;
- Vice-Ministère chargé des Travaux Publics et de l'Équipement.

Ces dépenses couvrent à la fois le budget de fonctionnement de ces ministères à concurrence de 19 062 974 259 FBU et le budget d'investissement à hauteur de 26 601 539 451 FBU.

A fin septembre 2008, les versements sur le compte 1101/097 ouvert à la BRB et réceptionnaire des fonds PPTE s'élevaient à **20 139 096 629 FBU** tandis que les ordres de virement en attente de paiement (en souffrance) totalisaient **17 418 634 266 FBU**. Selon les données recueillies auprès du Département de la Trésorerie en charge de gestion de la dette, les versements effectués sur le compte PPTE, suivant le circuit normal de la dépense (les ordres de virements) s'élèvent à 21 531 266 479 FBU.

Cependant, le Service du Budget, Contrôle Financier et de la Solde montre que ces dépenses sont exécutées comme suit :

Ministère	prévision	réalisation d'exécution	Taux d'exécution
Justice et Garde des Sceaux	3 000 000 000	1 639 723 849	54,66%
Enseignement de base et secondaire	10 000 000 000	6 690 707 098	66,91%
Santé Publique et lutte contre le SIDA	16 850 000 000	14 977 919 363	88,89%
Vice-ministère de lutte contre le SIDA	3 000 000 000	1 619 951 701	54,00%
Solidarité nationale, Droit de l'homme et genre	3 237 350 932	1 456 678 216	45,00%
Agriculture et Elevage	4 299 999 936	2 686 075 749	62,47%
Ministère de l'eau, énergie et mines	3 616 411 733	908 314 344	25,12%
Vice-Ministère chargé des travaux publics et équipement	1 660 751 109	1 517 664 551	91,38%
Total	45 664 513 710	31 497 034 871	68,97%

De ce tableau, il ressort que le Département du Budget, Contrôle Financier et de la Solde indique un montant plus élevé des engagements par rapport au versement sur le compte PPTE. Cela signifie qu'il y a des retards dans l'encaissement des ordres de virement en faveur du compte PPTE.

La Cour relève que le non respect des échéances convenues génère, à charge du Trésor Public, non seulement des intérêts de retard mais aussi un manque de crédibilité auprès des bailleurs de fonds.

Bien plus, les services bénéficiaires éprouvent des difficultés à réaliser les objectifs qu'ils se sont assignés faute de moyens financiers requis. Cette situation peut compromettre la réalisation des objectifs de réduction de la pauvreté.

III.3. Les tirages sur dette directe

Selon le document tiré du service en charge de la dette extérieure, les tirages sur dette directe se présentent comme suit :

Nature de crédit	Prévisions	réalisations	
Crédit IDA:PAGE	7 253 297 790	3 808 981 631	52,51%
Crédit IDA: Projet entretien routier	12 374 947 751	3 896 619 631	31,49%
Crédit FIDA et OPEP: Programme transitoire	6 434 026 126	4 236 400 000	65,84%
Crédit FAD: PRODAB	1 200 487 204		-
Crédit FAD: Projet multisectoriel de réinsertion	2 771 718 653		-
Crédit OPEP:PRDMR	6 900 000 000	429 420 890	6,22%
crédit IDA:Facilitation commerce régional	1 126 654 769		-
Total	38 061 132 293	12 371 422 152	32,50%

Le service en charge de la gestion de la dette n'est pas à jour avec les données sur les tirages effectués. Les données reçues des services en charge de la gestion de ces projets divergent de celles fournies par le Département de la Trésorerie, ce qui dénote des difficultés de reddition des comptes.

Les données sur certains crédits ne sont pas disponibles au niveau du service de gestion de la dette, ce qui dénote un manque de coordination entre le Ministère de l'Economie, des Finances et de la Coopération au Développement et les services bénéficiaires de ces crédits.

Même pour les données disponibles, les niveaux d'exécution sont trop bas.

Pour certains crédits (le Projet PAGE), les données tirées dans la loi de finances comme prévisions (7 253 297 790 FBU diffèrent de celles figurant dans le rapport du Projet PAGE (5 235 548 736 FBU)².

IV. LE FINANCEMENT DE L'EQUILIBRE DU BUDGET.

Les recettes courantes et les dons ne parviennent toujours pas à couvrir l'intégralité des dépenses du budget. C'est pour cette raison qu'un financement tant intérieur qu'extérieur reste nécessaire. Dans le cadre du budget révisé 2008, un déficit base caisse d'un montant de 37 377 046 705 FBU devrait être couvert par un financement intérieur de 36 917 995 672 FBU et un financement extérieur de 459 051 033 FBU.

Les prévisions et les réalisations sont reprises dans le tableau ci-après :

Libellé	Prévues Budget initial : I	Prévues Budget révisé : II	Réalisations: septembre 2008 : III	Ecart : II-III	Taux en % : III/II
Financement extérieur (I)					
Tirages sur dette directe	30 373 382 293	38 061 132 293	12 371 422 152	-25 688 710 141	32,5%
Remboursement dette directe	-37 602 081 260	-37 602 081 260	-18 018 985 483	19 583 095 777	47,92%
Remboursement dette rétrocédée	0	0	-17 198 166 085	-17 198 166 085	
S/total financement extérieur	-7 228 698 967	459 051 033	-22 845 729 416	-22 386 678 383	4977%
Financement intérieur (II)					
Avances, bons&obligations du Trésor	10 122 277 665	0	70 965 800 000	70 965 800 000	
Allègement de la dette (PSTE)	41 728 810 943	45 301 648 101	20 139 096 629	-25 162 551 472	44,4 %
Remboursement dette intérieure	-9 058 352 332	-8 383 652 429	-22 524 253 634	-14 140 601 205	268,6%
Sou/total financement intérieur	42 792 736 276	36 917 995 672	69 580 642 987	32 662 647 315	174,3%
TOTAL FINANCEMENT (I+II)	35 564 037 309	37 836 097 738	46 734 913 571	8 898 815 833	123,5%

Les prévisions du budget révisé portaient le financement extérieur à 459 051 033 FBU et les réalisations en ce domaine se sont concrétisées pour un montant net de -22 845 729 416 FBU constitué de tirages sur la dette directe (12 371 422 152 FBU), du remboursement de la dette directe (-18 018 985 483 FBU et du remboursement de la dette rétrocédée (-17 198 166 085 FBU).

Les tirages sur dette directe ont été réalisés pour un taux de 32,5 % tandis que le remboursement de la dette directe l'a été pour un taux de 47,92%.

² Voir rapport d'activités du PAGE au 30 septembre 2008.

Le remboursement de la dette rétrocedée a été réalisé pour un montant de 17 198 166 085 FBU alors que les prévisions budgétaires n'en disposaient pas. Il s'agit d'une lacune qui aurait dû être corrigée au moment de la révision budgétaire.

La Loi de finances révisée ne prévoyait pas les avances, bons et obligations du Trésor. Les réalisations jusqu'au mois de septembre 2008 indiquent cependant qu'un montant de 70 965 800 000 FBU a été encaissé pour combler le déficit base caisse. Il semble que ces avances pourraient être plus importantes au cours du dernier trimestre de l'année s'il n'y a pas décaissement des dons promis.

En raison des avances, bons et obligations du Trésor qui ont été consentis, le total des financements intérieurs a été finalement porté à 69 580 642 987 FBU alors que les prévisions étaient de 36 917 995 672 FBU ; ce qui dénote de mauvaises estimations.

En dehors des fonds PPTE (20 139 096 629 FBU) qui constituent normalement un financement extérieur, le financement intérieur serait de 26 593 816 942 FBU.

IV. LES CONSTATATIONS

1. Les ressources de l'exercice 2008 dont les prévisions se chiffrent à 557 260 797 948 FBU (sans ressources PPTE) dans le Budget révisé ont été réalisées pour un montant de 247 286 268 201 FBU jusqu'au mois de septembre 2008, soit un taux de réalisation de **44,3 %**.

2. Les recettes nationales (fiscales et non fiscales) réalisées totalisent un montant de 189 368 208 171 FBU sur une prévision de 254 557 159 624 FBU, soit un taux de réalisation de **74,37 %**. Ce taux pourrait se révéler très bas, étant donné la saisonnalité de certaines recettes qui sont plus importantes au milieu de l'année.

3. Les dons courants et les dons en capital connaissent un taux de réalisation très bas par rapport aux prévisions, soit 19,13 %. Les réalisations des dons en capital, analysées cas par cas sont également trop bas. Le non respect des conditionnalités convenues avec les bailleurs de fonds pourrait être à l'origine de ces faibles performances.

4. Le financement du déficit base caisse prévisionnel de 37 377 046 705 FBU du budget révisé devrait être couvert par un financement extérieur de 459 051 033 FBU et un financement intérieur de 36 917 995 672 FBU. Comme la part importante du financement intérieur, soit 41 200 000 000 FBU devrait provenir des ressources PPTE, le retard dans le paiement de ces ordres de virement, risque de compliquer la situation.

5. Les fonds PPTE réalisés jusqu'au mois de septembre 2008 représentent 20 139 096 629 FBU sur des prévisions de 41 200 000 000 FBU, soit un taux de 48,8 %. Ce taux est suffisamment faible au vu de la période restante avant la clôture de l'exercice et les projets auxquels ils devraient servir risquent de ne pas être exécutés.

6. Bien que le budget révisé exclue le recours aux avances de la BRB, aux bons et obligations du Trésor, un montant de 70 965 800 000 FBU a déjà été débloqué jusqu'au mois de septembre 2008 (55 260 000 000 FBU comme avances et 15 705 800 000 FBU comme bons et obligations du Trésor).

Dans ses commentaires sur le projet de loi de finances révisé, la Cour avait fait remarquer qu'il sera très difficile, voire impossible de financer le déficit base caisse en excluant le recours aux avances de la BRB. La fin de l'exercice ne pourra pas démontrer le contraire, sauf si les dons sont vite débloqués et que l'Etat rembourse ces avances.

7. Le niveau d'exécution des charges est 50,26 % alors que la logique voudrait qu'il soit au moins de 75 % si l'on suppose que les engagements se font par tranche mensuelle. Le niveau le plus critique s'observe sur l'exécution des dépenses en capital où le taux est de 18,22 %. Le niveau d'exécution des dépenses courantes est à 72,03 %, soit des réalisations de 254 998 298 844 FBU sur des prévisions de 353 997 296 267 FBU.

8. La gestion des salaires pose toujours des problèmes et n'est pas maîtrisée par le Ministère de l'Economie, des Finances et de la Coopération au Développement. En effet, le fichier « salaire » des rémunérations des cadres et agents payés par la Fonction Publique est toujours logé au CNI et tarde à être rapatrié au Ministère des finances. Ce dernier est obligé de ressaisir les données pour ensuite les intégrer dans le SIGEFI avec comme conséquences, le

retard dans la production des rapports, des erreurs dans la retranscription de ces données, etc, d'où des divergences observées dans les documents produits par le même Ministère.

9. Certaines lignes budgétaires à savoir les missions officielles, les frais de logement des invités de l'Etat, les frais d'avocat et contentieux, les frais d'assistance technique ainsi que les imprévus connaissent des taux d'exécution exagérés.

10. Les crédits prévus au titre de paiement d'arriérés connaissent un taux d'exécution de 62,18 % au 30 septembre 2008. Ce taux est en dessous de la moyenne de 75 % même si l'on devait considérer l'engagement de ces crédits par tranches mensuelles.

11. Le paiement d'intérêts intérieurs semble être négligé puisqu'il connaît un taux d'exécution de 46,22 %.

12. Les données fournies par le Budget au titre du Fonds Routier National diffèrent de celles indiquées par la Direction Générale qui se réfère à la décision du Conseil d'Administration.

13. Les dépenses en capital sur budget national connaissent un taux d'exécution de 50,43 %, soit un montant de 25 564 107 480 FBU sur des prévisions de 50 692 027 787 FBU. Ce taux est également trop faible.

14. Les données sur la situation des tirages sur certains crédits ne sont pas disponibles au niveau du service de gestion de la dette, ce qui dénote un manque de coordination entre le Ministère de l'Economie, des Finances et de la Coopération au Développement et les services bénéficiaires et gestionnaires de ces crédits.

15. Compte tenu du faible niveau d'exécution de l'ensemble des dépenses, les objectifs de croissance fixés pourraient ne pas être réalisés.

16. Le service de reddition des comptes affiche des retards considérables dans la mise à jour de certaines données sur l'exécution du Budget de l'Etat, ce qui ne permet pas à la Cour de disposer à tout moment des informations à communiquer au Parlement. Aucun rapport trimestriel sur l'exécution du budget de l'Etat n'est parvenu à la Cour au 30 septembre 2008 alors que la loi l'exige.

V. LES RECOMMANDATIONS

Les développements et les constatations faits ci-avant amènent la Cour à formuler les recommandations suivantes :

1. Prévoir les ressources du budget, en ce qui concerne les dons, sur base de conventions réalistes afin d'éviter des écarts profonds entre les prévisions et les réalisations. Il y va de la crédibilité du budget.
 2. S'assurer que les conditionnalités convenues avec les bailleurs de fonds sont respectées afin de favoriser la mobilisation des ressources nécessaires à la réalisation des objectifs que l'on s'est fixés.
 3. Rapatrier rapidement le fichier « salaire » des cadres et agents de la Fonction Publique du CNI au Ministère de l'Economie, des Finances et de la Coopération au Développement afin de maîtriser ces dépenses et éviter des erreurs et retards dans la production des rapports consécutifs à la transcription et à l'intégration des données dans le SIGEFI.
 4. Contenir dans la limite fixée par la loi de finances, les dépenses sur certaines lignes budgétaires qui affichent des taux d'exécution manifestement exagérés. Il s'agit de la ligne des imprévus, des missions officielles, des frais d'avocats et de contentieux ainsi que des frais d'assistance technique. Il faut aussi s'assurer au moment de la préparation et du vote du budget, de l'évaluation correcte de ces dépenses.
 5. Payer régulièrement les tranches échues de la dette afin de maintenir la crédibilité de l'Etat envers ses partenaires.
 6. Centraliser régulièrement les données sur la situation des tirages sur dette directe afin d'en assurer le suivi et aux fins d'une bonne reddition.
-